

**LE BUREAU D'AIDE
JURIDICTIONNELLE PRES LE
CONSEIL D'ETAT**
1, place du Palais-Royal
75100 PARIS CEDEX 01

Paris, le 05/02/2018

LS
19/2/2018

M. LABORIE André
2 rue de la Forge
31650 Saint-Orens

Notre réf : N° 1800374
(rappeler dans toutes correspondances)
Affaire suivie par :

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande d'aide juridictionnelle en date du 02/02/2018 concernant :

UNE ACTION EN RESPONSABILITE CONTRE L'ETAT FRANCAIS POUR
DYSFONCTIONNEMENT DE NOTRE SERVICE PUBLIC JUDICIAIRE ET
ADMINISTRATIF SUR UNE DECISION IMPLICITE DE REJET DU MINISTRE DE LA
JUSTICE EN SA SAISINE DU 20 NOVEMBRE 2017 ENREGISTREE LE 24 NOVEMBRE
2017

Cette demande a été enregistrée sous le n° 1800374 au Bureau d'Aide Juridictionnelle.

Je vous informe qu'en cas d'admission à l'aide juridictionnelle, seuls les avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation sont habilités à vous représenter devant le Conseil d'Etat.

Vous voudrez bien, par ailleurs, avertir le Bureau d'Aide Juridictionnelle de vos changements d'adresse qui pourraient intervenir entre la date d'enregistrement de votre demande et la notification de la décision.

P/ Le Secrétaire

BMS